



PEDT
Le Poinçonnet
Projet Éducatif
de Territoire

2021-2024



designed by freepik

Sommaire :

- I. **Le contexte et les enjeux du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)**
 - a) Une politique Enfance - Jeunesse déjà existante : du Projet Éducatif Local au Projet Educatif de Territoire, une décennie d'expérience.
 - b) 2020/2023 : un PEDT qui s'enrichit de son expérience. « Etre au plus près du contexte territorial existant et à venir ».
- II. **Les étapes de la construction du PEDT 2021/2024**
- III. **Le diagnostic du territoire**
 - a) Le Poinçonnet en chiffres
 - b) Les orientations partagées par les élus
 - c) Atouts / faiblesses/ Opportunités/ Menaces
 - d) Les équipements et les dispositifs
- IV. **Les orientations et les objectifs pédagogiques 2021/2024**
- V. **L'offre éducative au Poinçonnet de 3 mois à 18 ans**
- VI. **L'articulation du PEDT avec les différents dispositifs existants**
 - a) avec la Convention Territoriale Globale
 - b) en coordination avec le plan mercredi
 - c) Des projets et des actions croisés entre les différents acteurs.
 - d) Le conventionnement avec la FOL 36
 - e) La Maison des familles : un lieu avec et pour les familles
 - f) Une coordination assurée par la Direction des Services Education, Sport et vie Associative
- VII. **Les rythmes éducatifs à partir de 2021/2022**
 - a) L'organisation de la semaine scolaire au Poinçonnet
 - b) Une articulation entre les différents services périscolaires
- VIII. **L'évaluation du PEDT**
 - a) Par les différents partenaires du PEDT
 - b) Le pilotage et la coordination du PEDT

I. Le contexte et les enjeux du Projet Éducatif de Territoire (PEDT).

a) Une politique Enfance - Jeunesse déjà existante : du Projet Éducatif Local au Projet Educatif de Territoire, une décennie d'expérience.

Le Projet Éducatif Local (PEL), instauré entre 2010 et 2013, a eu pour vocation de traduire, de promouvoir et de mettre en œuvre la politique Enfance-Jeunesse de la ville du Poinçonnet.

Les enjeux ont été :

- de permettre une projection sur le moyen terme, et de planifier des stratégies d'investissement.
- d'informer les familles des modalités de prise en compte des besoins et des aspirations de la jeunesse sur leur territoire de vie.
- d'aiguiller les acteurs éducatifs en leur permettant de développer leur projet, à partir des orientations du projet global.
- de favoriser ainsi la cohérence éducative entre les acteurs et de permettre une harmonisation des pratiques, des moyens et des coûts.

Le PEL a laissé place au PEDT, pour une durée de 3 ans, tout en gardant la dynamique de ce dernier, notamment en renforçant l'interaction des trois pôles d'éducation, à savoir : la Famille, l'École et les Acteurs du Temps Libre.

La construction du PEDT a nécessité la mise en place d'une démarche participative, en associant élus, parents d'élèves, directeurs et professeurs des écoles, personnel des structures éducatives et partenaires institutionnels (Inspection Académique, Caisse d'Allocations Familiales et Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations).

Les trois premières années de la mise en œuvre du PEDT (2014/2017), grâce à son comité de pilotage ont permis de mettre en place, de réguler et de faire évoluer le PEDT en prenant en compte tous les aspects concernant l'Enfant de 3 ans à 18 ans (scolaires, familiaux, périscolaires).

Le PEDT 2017/2020 a été élargi en s'appliquant aux enfants du Poinçonnet âgés de 3 mois à 18 ans.

Le PEDT 2021/2024 s'applique également aux enfants âgés de 3 mois à 18ans.

b) 2021/2024 : un PEDT qui s'enrichit de son expérience. « Etre au plus près du contexte territorial existant et à venir ».

Le PEDT 2021/2024 met l'accent sur l'évaluation du dernier PEDT en structurant la politique éducative en 5 grandes orientations :

- Construire un cadre respectueux et respecté
- Affirmer des valeurs citoyennes
- Promouvoir une cohabitation harmonieuse entre tous : « vivre ensemble »
- Grandir dans des actions solidaires et d'entraide
- Renforcer l'autonomie et la responsabilisation de chacun

Appuyé sur un diagnostic de territoire évolutif, le PEDT 2021/2024 s'efforce de répondre aux besoins périscolaires et extrascolaires des mineurs en mettant au centre des organisations : l'Enfant avec sa famille.

Les stratégies envisagées sont renforcées par des démarches de démocratie participative ou la création de groupes de travail représentatifs dans le but de proposer, construire et faciliter la décision finale des élus. L'enjeu majeur étant de trouver l'organisation collective au plus proche des besoins et des contraintes de chaque acteur concerné

II. Les étapes de la construction du PEDT 2021/2024

7 août 2020 : groupe de travail avec les élus de la majorité de la nouvelle mandature.

Objectifs :

- Suite au bilan du précédent PEDT, définir les valeurs éducatives fondamentales de la politique enfance jeunesse à mener sur 2020/2023
- Définition du cadre du futur COPIL
- Détermination de la tranche d'âge prise en compte par le PEDT

Aout et septembre 2020 : mise en place d'ateliers collaboratifs dans les structures éducatives municipales

Objectifs :

- Consulter l'ensemble des équipes pour déterminer les enjeux et les objectifs éducatifs relevant des 5 grandes orientations.
- Permettre aux membres du COPIL d'être le plus représentatif possible des intentions des équipes dans la retranscription finale.

07 octobre 2020 : rencontre du COPIL 1. Ateliers collaboratifs de réflexions afin de déterminer les enjeux et les objectifs éducatifs pour les enfants, listés dans les grandes orientations préalablement présentées.

Objectifs :

- Présentation du diagnostic de territoire
- Présentation des étapes de construction du PEDT
- Présentation des grandes orientations du PEDT

20 janvier 2020 : rencontre COPIL 2

Objectifs :

- Restitution et présentation des enjeux et des objectifs pédagogiques 2020/2023
- Validation de la restitution.
- Présentation du troisième COPIL : l'offre éducative 2020/2023

10 mars 2021 : rencontre COPIL 3

Objectifs :

- Approbation des orientations pédagogiques
- Définition de l'offre éducative envisagée
- Questions diverses

25 mai au 01^{er} juin 2021 : consultation des familles sur les rythmes éducatifs

Résultat : retour à la semaine de 4 jours (fin des Temps d'Activités périscolaires)

III. Le diagnostic de territoire.

(Source : CAF : Convention territoriale Globale 2020/2023)

a) Le Poinçonnet en chiffres

Evolution de la population municipale et allocataire

- En 2017, Le Poinçonnet est la troisième ville la plus peuplée de l'agglomération, et la cinquième du département. La densité de population est 4 fois supérieure à la moyenne départementale.
- Entre 2012 et 2017, la population de la commune est restée quasiment stable tandis que la Communauté d'agglomération perdait des habitants, tout comme l'ensemble du département.

- La population allocataire est en légère baisse. Cette donnée est à nuancer avec les chiffres de 2018 qui semblent confirmer une relative stabilité du nombre de personnes percevant des prestations familiales.
- En 2017, la population allocataire représente près de 36 % de la population.
- La part des plus de 60 ans a très fortement progressé entre 2007 et 2017 sur la commune : + 60 % alors que cette progression n'est que de 13 % à l'échelle départementale.
- Ce sont les 75 ans et plus qui ont le plus fortement augmenté, avec plus de 101 % passant de 256 à 516 sur cette décennie.
- Les plus de 60 ans représentent 33 % de la population en 2017, donnée similaire au département.

La population active (source Insee)

- Une forte présence sur la commune de cadres et professions intermédiaires par rapport au département (44 % contre 29 % à l'échelle départementale).
- La part des actifs occupés est largement supérieure à celle de la Communauté d'agglomération et du département, qu'il s'agisse des femmes ou des hommes (69,7 % de femmes actives ont un emploi), laissant supposer des besoins de garde des enfants importants.

Répartition par âge (source Insee)

- La commune compte en moyenne entre 30 et 60 naissances par an.
- Ce nombre est en baisse constante depuis 2016 et l'année 2019 est l'une des plus faibles de la décennie.
- Cette tendance à la baisse n'est pas spécifique à la commune du Poinçonnet puisqu'elle s'observe sur l'ensemble du département.

Enfants CAF et MSA par tranche d'âge en 2019 (source Caf)

- Une baisse importante des enfants (allocataires Caf et Msa) de moins de 2 ans entre 2017 et 2019.
- La part des foyers allocataires à bas revenus s'élève, pour l'année 2019, à 19,5 % sur la commune du Poinçonnet (contre 30,6 % à l'échelle départementale).
- Le seuil de bas revenu en 2019 était fixé à 1 096 €.

Les enfants en situation de handicap

- On recense environ une vingtaine d'enfants de moins de 18 ans bénéficiaires de l'AEEH, chiffre stable sur les 3 dernières années, représentant 2 % des enfants allocataires Caf et Msa.
- Aucun enfant de moins de 6 ans ne bénéficie de cette prestation alors qu'ils sont près de 1 % à l'échelle départementale.

Le logement

- Plus de 82 % des habitants du Poinçonnet sont propriétaires de leur logement, élément pouvant avoir un impact sur le taux de renouvellement de la population, sur une commune où 80 % du parc de logement est plutôt récent (de 1970 à nos jours) contre 44 % à l'échelle départementale.
- La part de locataires et notamment de locataires de logements sociaux, est relativement faible.
- Pour autant, le nombre de logements sociaux a été multiplié par 10 ces 20 dernières années mais sans impact réellement constaté sur la fréquentation des infrastructures communales.

Les ressources des familles

- Les allocataires Caf avec un QF < 900 € ont très fortement progressé entre 2016 et 2019 (+ 21 %), contre 8 % en moyenne sur le département et près de 10 % à l'échelle de la Communauté d'Agglomération.

- En 2019, ces allocataires représentent près de 60 % des allocataires, une proportion toutefois largement inférieure au département (87 %).

L'accueil individuel en petite enfance

- La commune a perdu 20 % de professionnelles de l'accueil individuel en 4 ans.
- En 2019, 82 % d'entre elles étaient âgées de plus de 50 ans et 43 % de plus de 55 ans.
- Seulement 2 professionnelles sont agréées depuis moins de 5 ans, laissant craindre à moyen terme des difficultés d'accueil des enfants face à un non-renouvellement de la profession.
- Pour autant, en 2019, les assistantes maternelles de la commune ont accueilli 87 enfants à leur domicile (dont 53 de moins de 3 ans, soit 44%), faisant de l'accueil individuel, le premier mode de garde des jeunes enfants.
- **Taux de couverture ASMAT :**
 - Nombre d'enfants allocataires CAF et MSA de moins de 3 ans = **98**
 - Nb d'enfants de moins de 3 ans accueillis chez une asmat = **53** soit **54,08 %** (contre 36,34 % à l'échelle départementale)
 - Nombre d'enfants allocataires CAF et MSA de moins de 6 ans = **229**
 - Nb d'enfants de moins de 6 ans accueillis chez une asmat = **84** soit **36,68 %** (contre 30,15 % à l'échelle départementale)

Les ménages

- La part des couples avec enfants, même si elle reste proportionnellement plus importante au Poinçonnet qu'au sein du département, a connu une forte baisse ces 10 dernières années : alors qu'ils représentaient 39 % des ménages en 2007, ils n'en représentent plus que 29 % en 2017, au profit notamment des ménages d'une seule personne.
- Les ménages d'une seule personne ont progressé de 76 % en 10 ans (contre 13 % au niveau départemental).
- C'est la catégorie des « hommes seuls » qui a le plus augmenté (+ 119 %) passant de 110 en 2007 à 241 en 2017.
- Cette particularité ne semble pas significative d'une tranche d'âge spécifique selon les données de l'INSEE.
- Malgré cette forte augmentation, la proportion de ménages seuls, y compris de monoparents, sur la commune, reste largement inférieure à la moyenne départementale : les ménages d'une seule personne représentent 10,5 % de la population en 2017 contre 19 % au niveau départemental.

Les allocataires CAF

- 73 % des allocataires du Poinçonnet sont des familles (*couples avec enfants et monoparents*) alors qu'ils ne sont que 50 % à l'échelle départementale.
- 82 % des familles allocataires sont actives, contre 65 % à l'échelle départementale.
- La part des familles monoparentales actives est également nettement plus élevée qu'au niveau départemental (78 % contre 58 %).
- L'évolution du nombre de familles monoparentales sur la commune est importante : + 29 %, soit environ + 10 familles chaque année.
- Selon les données de l'INSEE, les familles monoparentales sont en augmentation de + 88 % entre 2007 et 2017, passant de 91 familles à 171.

Montant des prestations familiales versées

- Le montant moyen versé sur un mois par allocataire est inférieur à celui du département.

- Ceci est d'autant plus vrai pour les allocataires familiaux où le montant moyen des prestations familiales versées est deux fois inférieur à la moyenne départementale.
- En 2018, près de 245 000 € au titre de prestations ont été versés aux habitants de la commune, soit 3,42 % des sommes versées au niveau de l'agglomération.
- L'Allocation aux Adultes Handicapés est la première prestation sociale versée aux allocataires de la commune (plus de 34 000 € en 2018).
- Les prestations relatives à la garde des enfants, ainsi que la prime d'activité, sont largement supérieures à la moyenne départementale.

b) Les enjeux partagés par les élus

- Consolider et adapter l'offre existante en direction des familles
- Mettre en œuvre une politique de soutien des parents
- Favoriser et développer le lien social entre les parents

c) Atouts / Faiblesses/ Opportunités/ Menaces face aux différents enjeux.

Consolider et adapter l'offre existante en direction des familles

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une offre d'accueil petite enfance individuelle et collective - Une offre ALSH sur l'ensemble des temps périscolaires et extrascolaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Une absence d'offre pour le public adolescent - Baisse des ressources des allocataires
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Part importante de « familles » - Réécriture du PEDT - Un nouveau mandat municipal 	<ul style="list-style-type: none"> - Vieillesse et non renouvellement des assistantes maternelles

Mettre en œuvre une politique de soutien des parents

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une forte proportion de familles - Une ludothèque qui peut favoriser le lien parents/enfants à travers le jeu 	<ul style="list-style-type: none"> - Hausse importante des familles monoparentales - Mobilisation des familles
Menaces	
<ul style="list-style-type: none"> - Une volonté de mettre en place une politique d'accompagnement à la parentalité 	

Favoriser et de développer le lien social entre les parents

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">- Un tissu associatif important et varié	<ul style="list-style-type: none">- Très forte hausse des plus de 60 ans en 10 ans- Part importante de ménages d'une seule personne
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none">- Une équipe municipale attentive à la participation des habitants- Utiliser la CTG pour créer/renforcer des actions d'animation de la vie sociale	<ul style="list-style-type: none">- Isolement des personnes- Absence/perte de lien social

d) Les équipements et dispositifs

Les équipements

- **Un complexe sportif** comprenant :

- Un gymnase
- Une salle de convivialité
- Un dojo
- Une salle multisports
- Une salle de musculation
- 3 terrains de football
- Des courts de tennis extérieurs avec 2 courts intérieurs
- Un city-stade

- **L'Asphodèle** : salle des fêtes et salle de spectacles.
- **L'ODAKIM** : espace intergénérationnel avec plusieurs salles d'activités, d'expositions et de réunions.
- **3 écoles** : 1 école élémentaire, 1 école maternelle et un groupe primaire.
- **L'espace multimédia** comprenant :

- La bibliothèque
- Des salles à disposition des associations
- Une salle de réunion
- la ludothèque

- **L'espace Mis et Thiennot** : offrant 2 salles de réunion et/ou d'activités.

Les dispositifs

- 61 associations dans des domaines variés
- Le CCAS qui a, à ce jour, des orientations vers les personnes âgées avec la volonté d'aller vers les familles monoparentales et les échanges intergénérationnelles
- La création d'un Habitat Regroupé pour Personnes Agées
- Le conventionnement d'objectifs et de moyen avec la FOL 36
- La Maison des familles

IV. Les orientations et les objectifs pédagogiques 2021/2024.

Orientations	Enjeux pour les enfants	Objectifs pour les professionnels
<p>Construire un cadre respectueux et respecté.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tendre vers un respect partagé par tous • Connaître et comprendre ses environnements composés de droits et de devoirs • Vivre dans un environnement rassurant • Exprimer ses ressentis et ses émotions de façon adaptée 	<ul style="list-style-type: none"> • Elaborer un cadre de référence (règles de vie) co-construit de manière progressive en fonction de l'âge • Favoriser le principe de co-éducation (ensemble des acteurs éducatifs) • Faciliter les transitions (adaptation à son environnement et vice-versa) lors des étapes de la vie de l'enfant (en fonction des structures d'accueil, des professionnels, des étapes de la vie, d'une temporalité...) • Instaurer une cohérence éducative entre le dire et le faire • Instaurer un respect partagé par tous
<p>Affirmer des valeurs citoyennes</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'approprier des valeurs identifiées dans un socle commun • Se socialiser pour devenir un citoyen à part entière 	<ul style="list-style-type: none"> • Permettre l'identification de ce socle commun en lien avec les valeurs de la République (liberté, laïcité, démocratie...) • Adapter et différencier sa pratique afin de favoriser l'intégration collective • Lutter contre les discriminations et éduquer les enfants à cette notion
<p>Promouvoir une cohabitation harmonieuse entre tous : « vivre ensemble »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • S'exprimer et prendre en compte la parole des autres • Comprendre les différences pour mieux les accepter • S'épanouir, en tant que personne à part entière, dans une organisation collective et dans le respect du vivre ensemble 	<ul style="list-style-type: none"> • Instaurer un climat de bienveillance (assurer la sécurité affective physique et psychologique) • Remettre l'enfant au cœur de l'action • Favoriser le lien social entre tous • Interroger les préjugés et stéréotypes de chacun(e) • Adapter et différencier sa pratique afin de favoriser l'intégration collective
<p>Grandir dans des actions solidaires et d'entraide</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhender des réalités différentes pour mieux connaître l'autre • Apprendre à partager et à s'entraider 	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser les échanges et les actions entre les différentes populations • Favoriser l'accès la culture, le sport, l'éducation... pour tous
<p>Renforcer l'autonomie et la responsabilisation de chacun.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Devenir acteur des projets proposés et/ou de ses projets • Affirmer ses choix, assumer ses actes et avoir le droit à l'erreur • Apprendre à faire seul, tout en trouvant des solutions individuelles et/ ou collectives 	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer un accompagnement progressif et adapté selon l'âge • Instaurer une écoute mutuelle pour mettre en place une confiance réciproque (enfant / adulte ; enfant / enfant ; adulte /adulte) • Accompagner, valoriser et encourager les initiatives

V. L'offre éducative au Poinçonnet de 3 mois à 18 ans.

Intitulé de l'offre	Service porteur	Tranche d'âge concernée
Conseil Municipal des Enfants	Affaires Scolaires/jeunesse	8 à 11 ans
Bibliothèque	Culture et communication	Multi générationnel
Ludothèque	Affaires Scolaires/jeunesse	Multi générationnel
Pauses méridiennes	Affaires Scolaires/jeunesse	Ecoles primaires
Séjours sportifs été et hiver	Sport et vie associative	12 ans à 17 ans
Relais Assistants Maternels	Petite Enfance/Parentalité	
Accueils de loisirs périscolaires	Affaires Scolaires/jeunesse	Ecoles primaires
Accueils de loisirs mercredis, Petites vacances et grandes vacances	FOL 36	3 à 12 ans
Multi-Accueil	Petite Enfance/Parentalité	3 mois à 5 ans
Accueil jeunes	FOL 36	12 à 17 ans
Pole parentalité	Petite Enfance/Parentalité	Multi générationnel

VI. L'articulation du PEDT avec les différents dispositifs existants

a) avec la Convention Territoriale Globale

Les interventions de la Caf, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la commune du Poinçonnet ont pour finalité de :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale .
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes .
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle .
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Sur la commune du Poinçonnet, les interventions de la Caf viseront à consolider et à adapter les services existants, à mettre en œuvre une politique de soutien à la parentalité et à favoriser le lien social entre les habitants.

b) en coordination avec le label Plan Mercredi

La charte qualité « plan mercredi » invite à structurer l'accueil de loisirs du mercredi autour de 4 axes :

- L'articulation des activités périscolaires avec les enseignements
- L'accessibilité et l'inclusion de tous les enfants
- L'ancrage du projet dans le territoire
- La qualité des activités

La labellisation est un moyen de poursuivre et d'affirmer les orientations pédagogiques engagées sur le territoire.

Afin d'apporter une plus grande efficacité éducative pour l'Enfant et d'asseoir le principe de coéducation des projets entre les différents acteurs éducatifs, des projets et des actions croisées sont mis en place. Le PEDT doit poursuivre cette démarche et l'intensifier.

- Pour une cohérence éducative sur le territoire définie et reconnue
- Par la mobilisation de projets transversaux entre les différents acteurs
- Pour une continuité et une volonté de prise en charge dans tous les temps de vie de l'enfant

c) Le conventionnement avec la FOL 36

Afin de mettre en œuvre la politique éducative sur les structures extrascolaires et le mercredi, une convention d'objectifs et de moyens est signée entre la FOL de l'Indre et la municipalité.

Cette convention désigne les stratégies pédagogiques et financières entre les deux parties à destination des 4-17 ans.

d) La Maison des familles : un lieu avec et pour les familles

La création de la Maison des familles permet aux familles d'avoir un lieu unique. Pôle d'informations, de ressources et d'échanges, cette maison est au service des familles.

Le service Affaires Scolaires Jeunesse y est implanté, le Relais Assistants Maternels et le pôle parentalité devrait s'y installer prochainement.

e) Une coordination assurée par la Direction des services de l'Education du sport et de la vie Associative.

Le pilotage de la politique éducative mené par les élus est fait par la Direction des services de l'Education, du sport et de la vie associative. Cette direction comprend 4 services distincts :

- Petite Enfance/Parentalité
- Restauration scolaire
- Sport et Vie Associative
- Affaires Scolaires/ jeunesse

Des moyens de communications avec les familles

- Affichage au niveau des écoles.
- Le passage d'informations via les cahiers des élèves
- Le site internet
- Le portail famille
- La Maison des familles

VII. Les rythmes éducatifs à partir de 2021/2022

a) L'organisation de la semaine scolaire au Poinçonnet

Le rythme éducatif est organisé sur 4 jours dans les 3 écoles :

- Jacques Prévert
- François RABELAIS
- Petite Fadette

Les horaires définis sont les suivants :

b) Une articulation entre les différents services périscolaires

3 dispositifs périscolaires agrémentent la prise en charge de l'enfant sur le temps scolaire :

- Les accueils de loisirs périscolaires
- Les pauses méridiennes
- Les transports scolaires

La coordination entre les temps scolaires et périscolaires est assurée par le service Affaires Scolaires/ Jeunesse et notamment des coordonnateurs. Leurs rôles étant d'assurer le bon déroulement pédagogique et sécuritaire de l'ensemble des structures périscolaires dans les différents établissements scolaires.

XIII. L'évaluation du projet

a) Par les différents partenaires du PEDT

- Les partenaires institutionnels : Éducation Nationale et DDCSPP 36
- Les directeurs des écoles de la ville et le directeur du collège de rattachement
- Les partenaires financiers : CAF 36
- Les partenaires associatifs : APPE et FOL 36
- Les services municipaux de la commune
- Les élus municipaux

b) Le pilotage et la coordination du PEDT

Le comité de pilotage du PEDT est composé ainsi :

- Le Maire et les élus chargés des affaires scolaires et de la jeunesse.
- Directeurs ou des représentants de chaque groupe scolaire et du collège
- Représentants de l'Association des parents d'élèves (APPE) de chaque école.
- DDCSPP de l'Indre.
- CAF de l'Indre.
- Inspection Académique de l'Indre.
- FOL de l'Indre.
- Responsable du service Petite Enfance.
- Coordinateurs des services périscolaires
- Responsable du service Affaires Scolaires / Jeunesse.
- Directeur des services Education, Sport et Vie Associative

Ce comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an, et plus en fonction des besoins pour remplir ses missions de coordination.

Le comité de pilotage a pour mission la coordination du PEDT:

- En veillant à la mise en œuvre, au respect des objectifs pédagogiques et à l'organisation générale du PEDT
- En apportant des solutions en cas de problèmes de fonctionnement et / ou organisationnels
- En amendant un règlement intérieur relatif au bon déroulement de l'organisation générale du PEDT et en veillant au bon respect de celui-ci

- En réalisant une évaluation annuelle, afin de proposer les régulations nécessaires à l'amélioration du PEDT

Le comité de pilotage se réunira à minima une fois par an afin de procéder à l'évaluation du PEDT.

Les critères d'évaluations seront définis par le comité qui veillera entre autre au respect des indicateurs suivants :

- L'organisation de l'offre éducative
- Les objectifs pédagogiques portés par le PEDT
- La fréquentation et l'intérêt des différentes activités
- La pertinence éducative et fonctionnelle de l'organisation globale et des projets menés

Ce document est non exhaustif et est appelé à évoluer tout au long de sa mise en œuvre. Il sera agrémenté par tous les projets pédagogiques et éducatifs des différentes structures.

Le Maire,

Danielle DUPRE-SEGOT



designed by  freepik